

Apprenti, pourquoi pas vous ?

L'apprentissage permet de se former tout en s'immergeant dans le monde de l'entreprise. Son principe est simple : **un partage du temps entre étude et travail en échange d'une rémunération.**

3 conditions pour devenir apprenti

- **Avoir entre 16 et 30 ans** (inclus), mais il existe des dérogations. Vous pouvez avoir 15 ans si vous avez terminé votre année de classe de 3^{ème} ou si vous avez suivi une formation dans le cadre du dispositif d'initiation aux métiers de l'alternance (DIMA).
- **Avoir un maître d'apprentissage.**
- **Être reconnu apte** par la médecine du travail (une visite médicale est organisée par l'employeur).

Pour les apprentis handicapés : il n'existe pas de limitation d'âge et vous pouvez bénéficier de mesures d'adaptation et d'aménagements particuliers si vous êtes reconnu en situation de handicap par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

Les démarches

Avant de s'engager (c'est un contrat de travail), vous devez **prendre le temps de réfléchir**, notamment **en discutant** de votre projet avec d'autres personnes :

- votre conseiller [CIO](#), [mission locale](#), ou [Cap emploi](#) pour travailler et valider votre projet ;
- des conseillers spécialisés en apprentissage dans les Chambres des métiers et de l'artisanat, les Chambres de commerce et d'industrie, et les Chambres d'agriculture selon votre projet ;
- des [acteurs du logement](#) si votre formation ou votre entreprise est éloigné de votre lieu d'hébergement habituel ;
- vos parents, vos amis, des employeurs, des jeunes en apprentissage, etc.

Pour préparer ces discussions, vous pouvez **[consulter les fiches métiers de ce portail et rechercher des formations.](#)**

Plus d'informations dans le [guide régional de l'apprentissage](#)

